
Nombre de membres

Séance du jeudi 11 avril 2024

en exercice: 14

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril l'assemblée régulièrement convoqué le 29 mars 2024, s'est réuni sous la présidence de Xavier SÉNÉGAS.

Présents : 10

Votants: 12

Sont présents: Xavier SÉNÉGAS, Alain BOUISSET, Andre CABROL, Damien ABRIAL, Frederic BELOT, Michel CABROL, Michele CLAUSTRES, Gaelle GORUCHON, Louis SCIBONA, Marine VIRGOS
Représentés: Cedric CATHALA-CAUMETTE, Jean-Maxime SANTURE

Excuses:

Absents: Anais MUNILL, Elena RUIZ

Secrétaire de séance: Andre CABROL

Ordre du jour:

1/ Approbation du PV de la séance du 26 mars 2024

2/ Délibérations :

- Vote du CG, CA 2023 et BP 2024 du budget Principal
- Vote du CG, CA 2023 et BP 2024 du budget Eau et Assainissement
- Vote du CG, CA 2023 et BP 2024 du budget Forêt
- Vote du CG, CA 2023 et BP 2024 du budget Micro-centrale hydro
- Vote d'une subvention de fonctionnement du BP Eau au BP SIVU
- Vote d'une subvention de fonctionnement du BP principal au BP Eau
- Vote des Taux de fiscalité 2024
- Vote des subventions aux associations

3/ Divers

Location de la salle des fêtes

La séance est ouverte à 20h.

1/ Approbation du PV de la séance du 26 mars 2024 ; Vote à l'unanimité POUR.

2/ Vote des délibérations :

- **Objet: Vote du Compte de Gestion 2023 - Budget 00524 - micro-centrale hydro - 2024 DE 21**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de SÉNÉGAS Xavier

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à ALBINE, les jour, mois et an que dessus.

• Objet: Vote du Compte de Gestion 2023 - Budget 00521 - Eau & Ass Albine - 2024 DE 22

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de SÉNÉGAS Xavier

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à ALBINE, les jour, mois et an que dessus.

• Objet: Vote du Compte de Gestion - Budget 00523 - Foret Albine - 2024 DE 23

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de SÉNÉGAS Xavier

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à ALBINE, les jour, mois et an que dessus.

• Objet: Vote du Compte de Gestion 2023 - Budget 00520 - Albine - 2024 DE 24

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de SÉNÉGAS Xavier

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à ALBINE, les jour, mois et an que dessus.

• Objet: Vote du Compte Administratif 2023 - Budget 00524 - Micro-centrale hydro - 2024 DE 25

Pour le vote du Compte Administratif 2023, monsieur le Maire est sorti de la salle du conseil ; le Conseil Municipal est alors réuni sous la présidence de Gaëlle GORUCHON et va délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par SÉNÉGAS Xavier après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	221 755.58		2 544.10		224 299.68	
Opérations exercice	35 952.81		4 202.39	7 035.78	40 155.20	7 035.78
Total	257 708.39		6 746.49	7 035.78	264 454.88	7 035.78
Résultat de clôture	257 708.39			289.29	257 419.10	
Restes à réaliser						
Total cumulé	257 708.39			289.29	257 419.10	
Résultat définitif	257 708.39			289.29	257 419.10	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à ALBINE, les jour, mois et an que dessus.

- Objet: Affectation du résultat de fonctionnement 2023 - Budget 00524 - Micro-centrale hydro - 2024 DE 26

Le Conseil Municipal réuni à nouveau sous la présidence de SÉNÉGAS Xavier

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 289.29 €**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-2 544.10
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	2 833.39
Résultat cumulé au 31/12/2023	289.29
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	289.29
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	289.29
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à ALBINE, les jour, mois et an que dessus.

- Objet: Vote du Compte Administratif 2023 - Budget 00521 - Eau & Ass Albine - 2024 DE 27

Pour le vote du Compte Administratif 2023, monsieur le Maire est sorti de la salle du conseil ; le Conseil Municipal est alors réuni sous la présidence de Gaëlle GORUCHON et va délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par SÉNÉGAS Xavier après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	63 148.50			58 608.34	63 148.50	58 608.34
Opérations exercice	656 659.31	949 138.13	108 320.00	141 965.00	764 979.31	1 091 103.13
Total	719 807.81	949 138.13	108 320.00	200 573.34	828 127.81	1 149 711.47
Résultat de clôture		229 330.32		92 253.34		321 583.66
Restes à réaliser	2 949 128.04	1 866 000.00			2 949 128.04	1 866 000.00
Total cumulé	2 949 128.04	2 095 330.32		92 253.34	2 949 128.04	2 187 583.66
Résultat définitif	853 797.72			92 253.34	761 544.38	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à ALBINE, les jour, mois et an que dessus.

- Objet: Affectation du résultat de fonctionnement 2023 - Budget 00521 - Eau & Ass Albine - 2024 DE 28

Le Conseil Municipal réuni à nouveau sous la présidence de SÉNÉGAS Xavier

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 92 253.34 €**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	58 608.34
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	57 049.18
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	33 645.00
Résultat cumulé au 31/12/2023	92 253.34

A.EXCEDENT AU 31/12/2023	92 253.34
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	92 253.34
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à ALBINE, les jour, mois et an que dessus.

- Objet: Vote du Compte Administratif 2023 - Budget 00523 - Foret Albine - 2024 DE 29

Pour le vote du Compte Administratif 2023, monsieur le Maire est sorti de la salle du conseil ; le Conseil Municipal est alors réuni sous la présidence de Gaëlle GORUCHON et va délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par SÉNÉGAS Xavier après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		21 129.07		72 598.31		93 727.38
Opérations exercice	14 235.00		50 992.78	44 298.41	65 227.78	44 298.41
Total	14 235.00	21 129.07	50 992.78	116 896.72	65 227.78	138 025.79
Résultat de clôture		6 894.07		65 903.94		72 798.01
Restes à réaliser						
Total cumulé		6 894.07		65 903.94		72 798.01
Résultat définitif		6 894.07		65 903.94		72 798.01

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à ALBINE, les jour, mois et an que dessus.

- Objet: Affectation du résultat de fonctionnement 2023 - Budget 00523 - Foret Albine - 2024 DE 30

Le Conseil Municipal réuni à nouveau sous la présidence de SÉNÉGAS Xavier

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 65 903.94 €**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	72 598.31
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	6 068.09
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-6 694.37
Résultat cumulé au 31/12/2023	65 903.94
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	65 903.94
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	65 903.94
B.DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à ALBINE, les jour, mois et an que dessus.

- Objet: Vote du Compte Administratif 2023 - Budget 00520 - Albine - 2024 DE 31

Pour le vote du Compte Administratif 2023, monsieur le Maire est sorti de la salle du conseil ; le Conseil Municipal est alors réuni sous la présidence de Gaëlle GORUCHON et va délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par SÉNÉGAS Xavier après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		18 614.12		570 760.38		589 374.50

Opérations exercice	281 397.01	219 114.24	547 278.65	666 855.00	828 675.66	885 969.24
Total	281 397.01	237 728.36	547 278.65	1 237 615.38	828 675.66	1 475 343.74
Résultat de clôture	43 668.65			690 336.73		646 668.08
Restes à réaliser	828 261.75	666 061.30			828 261.75	666 061.30
Total cumulé	871 930.40	666 061.30		690 336.73	828 261.75	1 312 729.38
Résultat définitif	205 869.10			690 336.73		484 467.63

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à ALBINE, les jour, mois et an que dessus.

- Objet: Affectation du résultat de fonctionnement 2023 - Budget 00520 - Albine - 2024 DE 32

Le Conseil Municipal réuni à nouveau sous la présidence de SÉNÉGAS Xavier

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 690 336.73 €**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	570 760.38
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	694 135.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	119 576.35
Résultat cumulé au 31/12/2023	690 336.73
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	690 336.73
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	205 869.10
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	484 467.63
B.DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à ALBINE, les jour, mois et an que dessus.

- Objet: VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ LOCALE 2024 - 2024 DE 33

Délibération portant fixation des taux d'imposition pour 2024

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 20 avril 2023, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 50 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 73.04 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 15.67 %

En 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

Depuis 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B *sexies* du CGI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents

1. de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à ceux de 2023 et de les porter à :

- TFPB : 50 %
- TFPNB : 73.04 %
- THRS : 15.67 %

2. de charger M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

- Objet: SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024 AU SIVU ALBINE-SAUVETERRE - 2024 DE 34

Monsieur le Maire expose que les communes représentatives du SIVU ALBINE-SAUVETERRE doivent chacune participer annuellement à abonder le budget du SIVU par le biais d'une subvention de fonctionnement.

La subvention 2024 attribué au SIVU (BP 63120) par le service de l'Eau d'ALBINE (BP 00521) sera d'un montant de 4 425 € pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal approuve et délibère à l'unanimité.

- Objet: SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024 DU BP 00520 AU BP 00521 - 2024 DE 35

Monsieur le Maire explique que le budget principal (BP 00520) doit abonder le budget du Service Eau et Assainissement (BP 00521) par le biais d'une subvention de fonctionnement.

La subvention 2024 attribuée au BP 00521 par le BP 00520 sera d'un montant de 20 000 €.

Le Conseil Municipal approuve et délibère à l'unanimité.

- Objet: SUBVENTIONS 2024 OCTROYEES AUX ASSOCIATIONS - 2024 DE 36

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les diverses demandes faites par les associations pour l'octroi d'une subvention au titre de l'année 2024. Il est entendu que seules les associations ayant fait une demande avec présentation de la dernière AG et des statuts de l'association seront éligibles aux versement des subventions de la part de la commune. Ces subventions seront enregistrées à l'article 65748 en DF pour un total de 20 000€.

Le Conseil décide et vote à l'unanimité le montant de la subvention pour chacune des associations comme suit :

Nom de l'association	Montant en Euros octroyé
Divers	7 735
Souvenir Français	100
Anciens combattants PG - Payrin	100
AAPPMA (Société de Pêche)	150
ACA	640
Black Mountain Trail	150
Comité d'Animation ALBINE-SAUVETERRE	4 000
Comité des fêtes d'Albine	1 000
Entente des ténors Albinols	250
Thoré Football Club	150
l'Echo des Rochers	250
MJC St amans-Albine	2 575
La Petite Loco	3 300.93
Les Chevaux du Soleil	150
OJD	250
Repas Service à domicile	150
Vélo Club du Thoré	250
RTCA Rugby	250
CIVAM	150
Les Saisons de la Vallée	250
A.P.E Albine	250
Pétanque Albinole	250
Société de Chasse	250
Albine Vélo Club	700

- Objet: APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT - BP 00521 - 2024 DE 37

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE D'ALBINE (00521)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le **budget primitif 2024 du Service des Eaux de la Commune d'ALBINE (00521)** arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	141 138	141 138
Section d'investissement	2 988 179.91	2 988 179.91
TOTAL	3 129 317.91	3 129 317.91

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif présenté en date du 11/04/2024,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2024 du Service Eau et Assainissement de la Commune d'ALBINE, arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	141 138	141 138
Section d'investissement	2 988 179.91	2 988 179.91
TOTAL	3 129 317.91	3 129 317.91

- Objet: APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 MICRO-CENTRALE - BP 00524 - 2024 DE 38

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA MICRO-CENTRALE DE LA COMMUNE D'ALBINE (00524)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le **budget primitif 2024 de la Micro-Centrale Hydroélectrique de la Commune d'ALBINE (00524)** arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	70 915	70 915
Section d'investissement	335 284.39	335 284.39
TOTAL	406 199.39	406 199.39

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif présenté en date du 11/04/2024,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2024 de la Micro-Centrale de la Commune d'ALBINE, arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	70 915	70 915
Section d'investissement	335 284.39	335 284.39
TOTAL	406 199.39	406 199.39

- Objet: APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA FORET - BP 00523 - 2024 DE 39

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA FORÊT DE LA COMMUNE D'ALBINE (00523)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le **budget primitif 2024 de la Forêt communale (00523)** arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	165 903.94	165 903.94
Section d'investissement	25 098.01	25 098.01
TOTAL	191 001.95	191 001.95

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif présenté en date du 11/04/2024,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2024 de la Forêt de la Commune d'ALBINE, arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
--	----------	----------

Section de fonctionnement	165 903.94	165 903.94
Section d'investissement	25 098.01	25 098.01
TOTAL	191 001.95	191 001.95

Délibération exécutoire conformément à la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

- Objet: APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 PRINCIPAL - BP 00520 - 2024 DE 40
- **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 PRINCIPAL DE LA COMMUNE D'ALBINE (00520)**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le **budget primitif 2024 Principal de la Commune (00520)** arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 230 254.82	1 230 254.82
Section d'investissement	2 094 250.62	2 094 250.62
TOTAL	3 324 505.44	3 324 505.44

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif présenté en date du 11/04/2024,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2024 de la Commune, arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 230 254.82	1 230 254.82
Section d'investissement	2 094 250.62	2 094 250.62
TOTAL	3 324 505.44	3 324 505.44

Délibération exécutoire conformément à la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

- Objet: DEMANDE D'AIDE FINANCIERE COMPLEMENTAIRE POUR LES TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF DES RESEAUX EAU ET ASSAINISSEMENT - 2024 DE 42

Monsieur le Maire explique qu' au titre du programme des travaux 2024-2025 sur la mise en séparatif et la réhabilitation des réseaux sur les secteurs de la Combe, du Chemin de la Souque,

de l'Estrade et des Carbonniers, il est nécessaire de demander une aide financière complémentaire auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Département du Tarn.

Ces travaux correspondent au Bon de Commande n°3 (BC3) d'un montant total de 1 045 713 €, dont **741 159 € de travaux EU faisant l'objet de la demande de subvention.**

Les frais annexes correspondant aux travaux éligibles s'élèvent à 101 966 € (37 059€ HT de provision pour actualisation des prix ; 31 455€ HT de mission de maîtrise d'oeuvre ; 11 200€ HT d'enquête de branchement ; 10 000€ HT d'essai de réception et 12 252€ HT de frais divers de géomètre, ITV complémentaire et CSPS)

Le montant global des travaux et frais annexes s'élève à 843 125 € HT (le détail du BC3 est joint en annexe de la délibération)

Les membres du Conseil approuvent et votent à l'unanimité pour déposer les demandes d'aide financières auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Département et autorise monsieur le Maire à signer tout document concernant ces demandes.

- Objet: PLAN DE FINANCEMENT PROJET D'AMÉNAGEMENT GLOBAL DU CENTRE-BOURG - 2024 DE 43

Il convient d'annuler la délibération n°2024-DE-41 prise à cet effet, car il y a une erreur sur les montants inscrits et de reprendre une nouvelle délibération ; cette présente délibération abroge et remplace de fait la délibération 2024-DE-41.

Monsieur le Maire propose de fusionner les projets d'aménagement paysager de la route de Caunes et l'aménagement de la Place de la Guibberte.

Ce projet "d'Aménagement Global du Centre-Bourg" s'inscrit dans la continuité des travaux déjà engagés sur le village.

Il est cependant nécessaire de demander des aides financières concernant ce projet auprès du Département et de la Région (au titre de la "*Désimperméabilisation et renaturation des espaces publics et cours d'école*")

Le montant global est estimé à **156 211.30 € HT** et le plan de financement proposé est le suivant :

- Demande auprès du Département, pour 46 863.39 € soit 30%
- Demande auprès de la Région, pour 31 242.26 € soit 20 %
- Autofinancement de la commune, pour 78 105.65 € soit 50%

Le conseil municipal approuve et vote à l'unanimité POUR.

- Objet: VENTE DE BOIS ONF DU 28/05/2024 - PARCELLE S 1.a / 4.u - 2024 DE 44

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de la lettre de Mme VAYSSE , concernant une vente de bois sur pied organisée le 28 mai 2024 et relevant du régime forestier de la commune.

Il s'agit des parcelles 1.a et 4.u portant le numéro de traçabilité PEFC n°10-21-17/659 (voir détail en annexe).

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la fiche de vente proposée par l'ONF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à la signature de la vente.

3/ La location de la salle des fêtes pose divers problèmes ; bruits nocturnes sur la place, portes et autres matériels endommagés...il convient de réfléchir à faire un état des lieux systématique pour toute location et de sensibiliser les loueurs au respect des lieux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Albine, le 30/04/2024



Le Secrétaire,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'A' followed by a horizontal line.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be a cursive name.